



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre, du mois de septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 32

Date de convocation : 18/09/2025

PRESENTS : M. Michel LAFONT, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, M. Jean-Pierre BALAS, M. Jean-Louis DANOIS, M. Franck de SAINT ROMAN, Mme Muriel GAGER, M. Michel GLINEL, Mme Flavie HERPIN, Mme Sarah IUNG, Mme Nelly LAVILLE, Mme Mathilde LEJEUNE, Mme Myriam LETELLIER, M. Didier LHERMITE, M. Mickaël LHOTELLIER, M. Dominique MARIE, Mme Cécile PARENT, M. Thierry PITEL, Mme Agnès SOLT, M. François TOUYON, Mme Laurence TROLET, Mme Marie-Claude VERGNAUD,

POUVOIRS : M. Jérôme BENOIST à Mme Myriam LETELLIER, Mme Jocelyne COUE DA SILVA à Mme Nelly LAVILLE, Mme Noémie FOIN à M. Michel GLINEL, Mme Véronique HULMEL à M. Jean-Louis DANOIS, Mme Lalia LESAGE à Mme Laurence TROLET, Mme Cécile LEMARCHAND à M. Dominique MARIE, Mme Sabrina SERGEANT à M. François TOUYON, M. François THORETTON à M. Franck de SAINT ROMAN

ABSENT : M. Olivier GRASSI, M. Patrice KARCHER, M. Benoît VICTOR

Secrétaire de séance : Mme Myriam LETELLIER

Présents : 21

Votes exprimés : 29

0-1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Myriam LETELLIER est élue secrétaire de séance

0-2. ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 2 SEPTEMBRE 2025

Le procès-verbal du mardi 2 septembre 2025 est adopté

à l'unanimité

1. MAIRE

Le conseil municipal a

1.1. Charte d'objectifs et d'engagements pour la production de logements sociaux (2026 – 2028)

pris acte de la charte d'objectifs et d'engagements pour la production de logements sociaux sur la commune de Thue et Mue pour la période 2026–2028 ;

soutenu la demande d'exemption formulée par la communauté urbaine Caen la Mer auprès du Préfet du Calvados pour la même période ;

à l'unanimité

2. URBANISME

Le conseil municipal a

2.1. Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Mobilité (PLUi-HM)

émis un avis favorable sur le dossier arrêté de Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Mobilités de Caen la mer, sous réserve de la **limitation des hauteurs à 11 mètres** pour toutes les zones U12 ;

demandé à modifier les OAP, les zonages, les ER et ajouter un arbre remarquable ;

avec 27 voix POUR

2 Abstentions (Franck de SAINT ROMAN et François THORETTON)

2.2. Choix de l'entreprise pour le mandat de réalisation du projet de cœur de Bourg à Bretteville l'Orgueilleuse

attribué le marché de mandat de réalisation à la société SHEMA, pour un montant de 169 250,00 € HT, dans le cadre de l'opération d'aménagement du cœur de bourg de Bretteville-l'Orgueilleuse ;

à l'unanimité

3. EDUCATION

Le conseil municipal a

3.1. Convention de mise à disposition de personnel pour l'ALJ

validé la convention de mise à disposition de services avec l'ALJ « Entre Thue et Mue » ;

à l'unanimité

4. BATIMENTS ET EQUIPEMENTS PUBLICS

Le conseil municipal a

4.1. Avenants au projet espace culturel, vie associative et maison de santé - Cheux

autorisé le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au lot 1 pour un montant de 99 460,09 € HT soit 8,89% du lot 1 ;
autorisé le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au lot 5 pour un montant de 12 132 € HT soit 14,95% du lot 5 ;
pris acte de l'avenant n°1 au lot 7 pour un montant de 1 244,06 € HT soit 0,42% du lot 7 ;

avec 26 voix POUR
2 voix CONTRE (Franck de SAINT ROMAN et François THORETTON)
1 Abstention (Flavie HERPIN)

5. FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Le conseil municipal a

5.1. Compte-rendu des décisions prises

pris acte

5.2. Admission en non-valeur

statué sur l'admission en non-valeur des titres pour un montant de 1650,55 € ;
inscrit la dépense au budget de fonctionnement de 2025 à l'article 6541 ;

à l'unanimité

5.3. Ajustement des provisions

décidé la reprise de provisions pour un montant de 79,06 € et 390,00 € ;

à l'unanimité

5.4. Extinction de dettes du budget commerces et reprise de provisions

éteint les créances de loyers de l'ancienne boulangerie pour un montant de 9 007,89 € ;
ajusté les provisions par reprise pour un montant de :

- 10 527,89 € correspondant à 9 007,89 € d'extinction de dettes et 1 520,09 € au titre de paiement d'un loyer pour la boulangerie ;
- 2 039,24 € au titre de la provision effectuée en raison des paiements intervenus pour le bar ;

à l'unanimité

5.5. Lotissement de la Plaine : cession de parcelles, au budget annexe

inscrit les parcelles ZA 55p, ZA56p, ZA59p, ZA63p, ZA64p, ZA69, ZA70 d'une superficie globale de 2 604 m² dans l'inventaire communal pour le prix estimé de 10 416,00 € ;

transféré au budget Lotissement la Plaine ces parcelles pour un montant de 10 416,00 € (aucune plus-value) ;

acté l'emprise du lotissement à 4 424 m² : partie des parcelles 423ZA55-423ZA56-423ZA59-423ZA63-423ZA64-423ZA69 pour 2 558 m², parcelles 423ZA 65-423ZA 67 pour 1866 m² ;

à l'unanimité

5.6. Décisions modificatives : budget principal et budgets annexes

approuvé la décision modificative n°1 du budget principal 2025 de Thue et Mue ;

approuvé la décision modificative n°1 du budget annexe 2025 Cœur de Bourg de Bretteville l'Orgueilleuse ;

approuvé la décision modificative n°1 du budget annexe 2025 Lotissement de la Plaine ;

à l'unanimité

6. ENVIRONNEMENT

Le conseil municipal a

6.1. Projet photovoltaïque au sol au Mesnil Patry

pris acte des intentions de la société ENOE ÉNERGIE et des structurations envisagées pour le portage du projet ;

autorisé le Maire ou son représentant à engager les discussions avec ENOE ÉNERGIE, en vue d'évaluer la faisabilité technique, juridique et financière des options proposées, en particulier les modalités d'intervention de la commune via un outil d'investissement citoyen ;

précisé que toute décision engageant la commune sur l'une des options proposées fera l'objet d'une délibération spécifique à intervenir au plus tard le 21 novembre 2025 ;

avec 28 voix POUR
1 Abstention (François THORETTON)


 Michel LAFONT
 Le Maire